Rappel de produit pour des raisons de sécurité

Publication du 24/09/2021

LABORATOIRES OLIGOSANTE rappelle Oligo flam'



- Noms des modèles ou références concernés : **Oligoflam' contient du Curcuma breveté Meriva® dosé à 300 mg par gélule**
- Marque : **OLIGOSANTE**
- **Lot 217390 Date de durabilité minimale 01/07/2024**
  Lot 217505 Date de durabilité minimale 01/09/2024
- Conditionnements : **pilulier de 60 gélules d'origine végétale**
- Date début/fin de commercialisation : **du 02/08/2021 au 18/09/2021**
- Température de conservation : **Produit à conserver à température ambiante**
- Zone géographique de vente : **France entière**
- Distributeurs : **Laboratoires Oligosanté**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **La société Oligosanté procède au rappel de certains lots de produits, suite à la découverte d'oxyde d'éthylène, au-delà de la limite règlementation, dans les gélules entrant dans la composition**
- Risques encourus par le consommateur : **Autres contaminants chimiques**
- Description complémentaire du risque : **Présence d'un taux d'oxyde d'éthylène supérieur aux limites maximales autorisée par la réglementation européenne dans le produit fini**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Rapporter le produit au point de vente, Contacter le point de vente, Contacter le service consommateur.**

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement, Echange.**
- Date de fin de la procédure de rappel : **samedi 30 octobre 2021**

CONTACT

- Numéro de contact : **0153066500**
- Informations complémentaires publiques : **Pour toute questions vous pouvez contacter ces n° de téléphone dédiés : 01.53.06.22.55 et 01.53.06.22.53**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre